

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 13 octobre 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 133
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER,

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

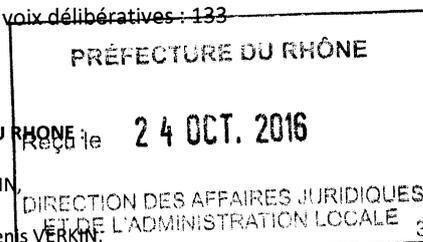
COUZON : Gérard DARDET

LIMONEST : Eric MAZOYER, Denis VERKIN,

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET,

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK à Bernard COQUET.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne-Laure MATHIAS

Décision Modificative n°1

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire et financier, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au budget du Syndicat Mixte des Monts d'Or :

- Le SMMO a obtenu fin d'année 2015 une subvention d'investissement de 25 500 € sur l'acquisition du bâtiment du Bouc et de la Treille, cette subvention doit donner lieu à amortissement dès 2016 pour une durée de 8 ans, des crédits supplémentaires sont donc à prévoir à cet effet.
- Un virement à l'intérieur de la section de fonctionnement est nécessaire car le SMMO a porté pour le compte de la Métropole le dossier de marché pour l'élaboration du site internet pour l'agro-environnement sur l'agglomération lyonnaise. Une convention a été établie en ce sens et les crédits correspondants doivent être inscrits en dépense (9 420 €) et recette (15 635 €). Des ajustements de crédits sont à prévoir pour la réalisation d'un bassin d'environ 300 m3 sur terrain du SMMO dans le cadre de l'installation d'un maraicher sur Collonges au Mont d'Or, des frais SAFER non-inscrits pour des acquisitions foncières (2 400 €) qui n'étaient pas prévues initialement et l'achat de petits équipements.
- Un virement à l'intérieur de la section d'investissement est nécessaire pour régularisations d'imputations budgétaires et ajustement de crédits pour l'achat d'un appareil photo numérique et d'un climatiseur (2 600 €), le complément de pose de barrière anti 4 x 4 sur la commune de St Romain (634.20 €), le remplacement du pick-up (35 000.00) véhicule vieillissant et indispensable pour l'efficacité de nos équipes sur le terrain et de travaux + bornage pour l'aménagement d'un chemin sur Limonest. En effet, au moment de l'élaboration du budget, il n'a pas été tenu compte du montant réel de l'acquisition des véhicules, les reprises des anciens véhicules étant déduites directement. Lors d'acquisition de nouveaux investissements avec reprise de matériels, il faut toujours prévoir la dépense pour sa valeur initiale, les reprises faisant l'objet d'écritures d'ordre avec une recette réelle équivalente à la reprise.

Il est proposé à l'assemblée de procéder aux virements de crédits comme suit :

Section fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
611 Contrats de prestations	+ 15 881,84	74718 Participations - autres	+ 15 635,00
023 Virement section investisse- ment	+ 3 188,00	74741 Participation – commune	+ 246,84
60632 Fournitures de petits équi- pements	+ 8 000,00	777 (042) Reprise sur subvention	+ 3 188,00
61523 Entretien et réparations voies et réseaux	-8 000,00		
	+ 19 069,84		+ 19 069,84

Section investissement

DEPENSES		RECETTES	
139151 (040) Reprise sur subven- tion	+ 3 188,00	021 Virement section fonctionnement	+ 3 188,00
2041482 Subvention équipement versée aux communes	+ 634,20		
2128 Autres agencements et aménagement de terrains	+ 18 000,00		
2182 Matériel de transport	+ 33 000,00		
2145 Installations générales, agencements sur sol d'autrui	+ 6 795,00		
21728 Autres agencements et aménagement de terrains	-7 420,00		
21758 Autres installations, maté- riel et outillage techniques	+625,00		
2183 Matériel bureau et informa- tique	+ 2 000,00		
2188 Autres immobilisations cor- porelles	+ 600,00		
2313 Construction en cours	-54 234,20		
	+ 3 188,00		+ 3 188,00

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la Décision Modificative N°1 telle que présentée.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

